

# La Feuille Hebdo



Bulletin paroissial hebdomadaire

Du 23 février au 1er mars 2020

Ce mercredi, jour de jeûne et d'abstinence obligatoires, débutera le Carême, ce grand temps de retraite de toute l'Église durant lequel nous ne devons surtout pas être comme d'habitude...

Pendant quarante jours, nous suivrons les pas de Notre Seigneur au désert et comme Lui, nous devons être « retirés ».

## Pourquoi ?

Les fins de cette ascèse quadragésimale sont notre conversion et la réparation de nos péchés qui ont causé sa mort sur la Croix. Aidés des grâces de pénitence qui nous seront données en Carême, nous pourrions, si nous nous y disposons sérieusement, enterrer le vieil homme pour ressusciter avec Notre Seigneur au jour de Pâques.

Cela paraît bien compliqué de se retirer : nous serons peut-être, d'abord, en vacances, et ensuite, reprendrons travail ou études. Nous ne serons certes pas dans un monastère jusqu'à Pâques à suivre le mouvement de la vie réglée d'une communauté religieuse, mais nous devons tout de même entrer en retraite... **Comment ?**

Entrer en retraite exige nécessairement le silence pour pouvoir se consacrer plus assidûment à ses devoirs spirituels. Or, notre vie dans le monde est très bruyante et pas uniquement du point de vue

sonore. Il y a aussi le bruit de nos distractions excessives, de nos sorties, le bruit des réseaux sociaux, le bruit de notre entourage parfois, le bruit de notre tiédeur qui nous empêche d'écouter Dieu dans la prière... À nous donc de mettre un peu de **silence** dans nos journées. Combien de temps perdons-nous, chaque jour, sur les réseaux sociaux, sur nos « smartphones » et autres écrans ? Voilà un bruit facile à supprimer en Carême sans avoir à nous cloîtrer !

Enfin, nous pourrions commencer le Carême dès ce mercredi en prenant (en plus...) trois petites résolutions : **prier mieux** (matin et soir) **et plus** (chapelet quotidien, litanies de la sainte Vierge...), faire un effort tout particulier de **charité et d'aumône** (avec une personne dont la compagnie nous est pénible, en apportant notre aide matérielle aux nécessiteux, à la paroisse...) et offrir chaque jour une **mortification corporelle** (ne pas prendre de dessert, ne pas se réserver à table,...). Prenons ces résolutions en famille afin de, tous, nous détacher un peu plus du monde auquel nous n'appartenons pas pour nous tourner vers Dieu.

Bon et fructueux Carême à tous !

**Abbé Grégory Lutz-Wiest, curé**

# Vie de paroisse

Le samedi 22 février a eu lieu le baptême de Anita Moura. Deo gratias !

## Activités de la semaine :

Durant les vacances scolaires, **du lundi 24 février au samedi 7 mars**, il n'y aura **pas de messe à 7h15 mais à 11h**,

**SAUF LE MERCREDI 26 FÉVRIER POUR LES CENDRES à 7h15 et 18h30.**

Nous vous rappelons que les activités paroissiales, réunions de groupe et catéchismes sont interrompus durant les vacances scolaires.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de confesseur à la messe de 19 h les dimanches 23 février et 1<sup>er</sup> mars.

## Dates à retenir :

- **Dimanche 23 et lundi 24 février : Adoration des « Quarante Heures »**
- **Samedi 7 mars : Récollecion** de Carême pour messieurs à Verdélais
- **Samedi 14 mars : Récollecion** de Carême pour dames à Verdélais
- **Samedi 21 et dimanche 22 mars : Pèlerinage de Verdélais**

## En marche pour Verdélais...

Pèlerinage de la paroisse Saint-Eloi - Bordeaux

21 & 22  
mars 2020



Pour les non-marcheurs :  
Chemin de Croix à Verdélais,  
dimanche à 15h30.

renseignements et inscriptions

06 52 36 56 15

www.saint-eloi.org

### Informations pratiques

samedi 21 mars 2020

08h30 : Messe à l'Église Saint-Eloi & petit-déjeuner  
10h00 : Départ de la colonne  
12h45 : Angelus dans l'Église de Latresne & déjeuner  
14h00 : Départ de la colonne  
18h00 : Arrivée au Château de Langoiran  
19h00 : Dîner puis veillée

dimanche 22 mars 2020

08h30 : Petit-déjeuner servi sur place  
09h00 : Départ de la colonne  
12h30 : Déjeuner au Château de la Benaige  
14h15 : Départ de la colonne  
17h30 : Arrivée et Messe à Verdélais  
19h00 : Retour sur Bordeaux

### Bivouac

Le Château de Langoiran met à notre disposition deux salles pour y dormir.

Attention : Pour le bivouac, à la demande de nos hôtes, les enfants de moins de 10 ans, hors mouvements scouts, sans leurs parents ne sont pas admis. Ils doivent donc être récupérés le soir par leurs parents.

De plus les mineurs ne sont admis pendant le pèlerinage, que s'ils sont accompagnés par des adultes désignés (autorisation parentale à remplir).

### Prévoir

- Sac à dos, sac de couchage, vêtements de pluie, vêtements chauds de rechange, chaussures de marche, pansements.
- Trois repas froids pour les deux jours. Le pèlerinage fournit l'eau, le petit-déjeuner du samedi matin, une soupe chaude le soir, le petit-déjeuner du dimanche matin et un toit pour le bivouac.

- Des navettes assurent le transport des chauffeurs à Langoiran le samedi et à Verdélais le dimanche. Les consignes pour le stationnement et la reprise des voitures seront précisées sur place.

- L'organisation se charge du transport des sacs du bivouac. Garder avec soi le déjeuner et un vêtement de pluie.

### Inscription

Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer avec le règlement à  
M. l'abbé Lutz-West - Église Saint-Eloi - 1 rue saint-Eloi - 33000 Bordeaux - curesainteloi@giv.fr

Nom / Prénom : .....

Téléphone : ..... email : .....

Je m'inscris  seul(e)  en famille, soit ..... personnes(s).

• Nombre de personne(s) dormant à Langoiran : .....

dont ..... garçons et ..... fille(s).

• Nombre de personne(s) au départ le dimanche matin : .....

dispose de ..... places pour le retour sur Bordeaux le dimanche soir,

demande ..... places pour le retour sur Bordeaux le dimanche soir.

Participation au frais

20 € par famille, 10 € par personne seule  par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Eloi »

(15 € et 7 € si inscription avant le 15 mars 2020)  en espèces

Autorisation parentale

Je soussigné(e), ....., représentant légal, autorise le(s) mineur(s)

à participer au pèlerinage de Verdélais les 21 et 22 mars 2020, organisé par la Paroisse Saint-Eloi et autorise cette dernière à prendre, lors de ce pèlerinage, toutes les décisions d'intervention médicales, chirurgicales et hospitalières nécessaires concernant ce(s) mineur(s), après m'en avoir informé(e).

Tuteur majeur présent au pèlerinage, à contacter en cas d'urgence :

Nom/Prénom : ..... Tél. portable : .....

Fait le ..... /2020 Signature (obligatoire)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

# La p'tite méditation de la semaine

Dieu tout-puissant et éternel, pardonnez à ceux qui font pénitence, montrez-vous propice à ceux qui vous supplient ; et daignez envoyer du ciel votre saint Ange afin qu'il bénisse et sanctifie ces cendres, en sorte qu'elles soient un remède salutaire pour tous ceux qui implorent humblement votre saint nom et qui, parce qu'ils ont conscience de leurs fautes, s'accusent eux-mêmes, déplorant en présence de votre divine clémence leurs actes coupables ou sollicitant avec insistance et supplications votre très douce miséricorde. Faites qu'en raison de l'invocation de votre très saint nom, tous ceux sur qui ces cendres auront été répandues pour la rémission de leurs péchés, reçoivent la santé du corps et obtiennent pour leur âme votre protection.

O Dieu, qui ne voulez pas la mort des pécheurs mais leur pénitence, considérez avec la plus grande bonté la fragilité de la nature humaine ; et daignez, selon votre miséricorde, bénir ces cendres que nous avons résolu de déposer sur nos têtes comme une marque d'humiliation et pour obtenir le pardon, afin que, reconnaissant que nous ne sommes que poussière, à cause de nos iniquités, nous méritions d'obtenir de votre miséricorde la rémission de tous nos péchés et les récompenses promises à ceux qui auront fait pénitence.

O Dieu, qui vous laissez fléchir par l'humiliation et apaiser par la réparation, inclinez favorablement votre oreille à nos prières, et répandez la grâce de votre bénédiction sur vos serviteurs dont les têtes auront été touchées par l'aspersion de ces cendres, en sorte que vous les remplissiez de l'esprit de componction, et que vous leur accordiez l'effet de ce qu'ils auront justement demandé et qu'ils conservent perpétuellement stable et intact ce qu'ils ont reçu de votre main.

Dieu tout-puissant et éternel, qui avez en votre indulgence porté remède aux maux des Ninivites faisant pénitence sous la cendre et le cilice ; accordez-nous avec bonté de les imiter de telle manière en leur conversion, que nous parvenions à obtenir votre pardon.

*Oraisons de la bénédiction des cendres*

---

## Paroisse pratique

### Paroisse Saint-Éloi

#### Institut du Bon Pasteur

1, rue Saint-Eloi – Bordeaux

[paroissesainteloibordeaux@gmail.com](mailto:paroissesainteloibordeaux@gmail.com)

[www.saint-eloi.org](http://www.saint-eloi.org)

Facebook : [Paroisse Saint Éloi Bordeaux](#)

### Coordonnées paroissiales

**Abbé Grégory Lutz-Wiest**, curé

06 52 36 56 15 / [curessainteloi@glw.fr](mailto:curessainteloi@glw.fr)

**Abbé Yvain Cartier**, vicaire

06 52 49 17 67 / [yvaincartier@gmail.com](mailto:yvaincartier@gmail.com)

### Horaires en semaine

*Du lundi au samedi de 9h00-12h00 / 15h00-19h30*

*Récitation du Rosaire : 9h00-11h00*

*Confessions : 11h00-12h00 / 15h00-18h00*

*Chapelet : 18h00 / Complies : 19h15*

### Permanence des prêtres

**Abbé G. Lutz-Wiest :**

*De 11h00 à 12h00 les mardi, vendredi et samedi. De 15h00 à 18h00 les lundi, mercredi et jeudi.*

**Abbé Y. Cartier :**

*De 11h00 à 12h00 les lundi, mercredi et jeudi. De 15h00 à 18h00 les mardi, vendredi et samedi*

# Horaires des offices

**Dimanche 23**

**Quarante Heures**

Dimanche de la Quinquagésime

08h30 : Messe lue

*Lucienne Gaignon (+)*

10h00 : Grand'messe  
chantée

*Maëly David (+)*

18h00 : Vêpres

19h00 : Messe lue  
d'exposition du Très Saint-  
Sacrement

*Pour tous les Paroissiens*

**Lundi 24**

**Quarante Heures**

Vigile de st Mathias, apôtre

11h00 : Messe lue

*Philippe Bourniche (+)*

18h30 : Messe lue de  
reposition du TSS

*Pour les prêtres de l'IBP*

**Mardi 25**

St Mathias, apôtre

11h00 : Messe lue

*Intention particulière*

18h30 : Messe lue

*Neuvaine - François et  
Colette Couzy (++)*



**Mercredi 26**

**Mercredi des Cendres**

07h15 : Messe lue  
précédée de l'imposition  
des cendres

*Renée Dufaure (+)*

18h30 : Messe chantée  
précédée de l'imposition  
des cendres

*Neuvaine - François et  
Colette Couzy (++)*

**Jeudi 27**

Jeudi après les Cendres

11h00 : Messe lue

*Alexandrine Bollansée*

18h30 : Messe lue

*Neuvaine - François et Colette  
Couzy (++)*



**Vendredi 28**

St Gabriel de la Vierge des Douleurs,  
confesseur  
*Mémoire du Carême*

11h00 : Messe lue

*Intention particulière*

18h30 : Messe lue

*Neuvaine - François et  
Colette Couzy (++)*

**Samedi 29**

Samedi après les Cendres

11h00 : Messe lue

.....

18h30 : Messe lue

*Neuvaine - François et  
Colette Couzy (++)*

**Dimanche 1er**

1er dimanche de Carême

08h30 : Messe lue

.....

10h00 : Grand'messe  
chantée

*Neuvaine - François et  
Colette Couzy (++)*

18h00 : Vêpres et Salut du  
Très Saint-Sacrement

19h00 : Messe lue

.....



jeûne : un seul repas complet, collation frugale matin ou soir



abstinence de viande